

Routes, Transports et Constructions

Division des Transports
B.P 11096

57036 METZ CEDEX 1

Tél. : 03.87.34.75.15 / Fax : 03.87.34.76.30

DEMANDE DE VERSEMENT

de l'aide accordée par le Conseil Général aux familles dont 3 enfants et plus utilisent un service de transport subventionné

à compléter en 3 exemplaires à la fin de chaque semestre

→ **joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire aux nom et prénom du représentant légal²**

I. A REMPLIR PAR LE PÈRE, LA MÈRE OU LE TUTEUR DE L'ÉLÈVE

Nom du représentant légal* (en lettres majuscules) : Prénom(s) :

* en cas de nom différent avec les élèves, joindre une copie conforme du livret de famille

Adresse : n° Rue

Code postal : Commune (ou lieu dit) :

Téléphone(s) : ☎ ☎

DÉSIGNATION DES ENFANTS EMPRUNTANT UN SERVICE DE TRANSPORT SUBVENTIONNÉ

Nom et prénom(s) des enfants	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté	Service de transport utilisé ³	Sommes versées pour le semestre ⁴

(1) Barrer la mention inutile

(2) En l'absence de RIB **aux nom et prénom du représentant légal**, la demande sera retournée

(3) Service spécial – ligne régulière – SNCF (carte SNCF attestée). Si service spécial, indiquer le n° du circuit. Si ligne régulière, indiquer le nom du transporteur.

(4) Joindre les cartes d'abonnement **originales**

Certifié exact, le
(signature du représentant légal)

II. CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation du(des) bénéficiaire(s) :

.....

Montant du remboursement :

Le Président du Conseil Général
Pour le Président et par délégation

SU/SG	A 812
LC	7
Tiers	-
M.	-
Fam.	-
Eng.	
S/NS	-
Liq.	
Ch.	65
Art.	65 68
F°	81
Mtt	
Mdt	

OBSERVATIONS IMPORTANTES



Le Conseil Général a décidé d'accorder le transport gratuit à partir du 3^{ème} enfant aux familles dont trois enfants au moins utilisent un service de transport **subventionné** pour se rendre en classe ; la mesure est donc subordonnée à la présence au sein d'une même famille d'au moins trois enfants remplissant les conditions susvisées ; les enfants transportés gratuitement vers l'école primaire ne sont pas pris en considération.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Pour être recevable, la demande doit être :

1. complétée en trois exemplaires,
2. accompagnée **obligatoirement d'un RIB aux nom et prénom du représentant légal**,
3. accompagnée des cartes de transport **originales** de chacun des élèves figurant sur l'imprimé (en cas de nom différent de l'élève, joindre une copie certifiée conforme du livret de famille),
4. parvenir à la Division des Transports dans les 15 jours suivant la fin du semestre.

MODALITÉS DE CALCUL ET DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION

Le remboursement de la participation familiale intervient pour des élèves qui bénéficient de la subvention totale ou partielle. Cependant, le montant est calculé sur la base des participations familiales théoriquement dues par l'élève subventionné et porte sur la participation familiale pour le 3^{ème} enfant et les suivants.

Le mandatement des sommes dues est effectué chaque semestre, après réception du formulaire visé par l'établissement scolaire.

N.B : sont exclus de ce dispositif les élèves qui ne bénéficient pas de la subvention de transport scolaire (non subventionnés, internes, études supérieures).